

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 21
- membres présents : 18
- suffrages exprimés : 18
- pour : 18

**DÉLIBÉRATION n° B2024/175**

**L'an deux mille vingt-quatre, le 5 novembre, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Alain PIASER a été désigné secrétaire de séance.**

**Présents :** Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGÉ, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Francis ESCUDE, Didier FAVARO et Jean-Bernard COLOMES.

**Absents excusés :** Maurice LOUDET, Laurent LAGES et Martine LABAT.

**Objet : Semaine Petite Enfance 2025**

L'association nationale « Agir pour la petite enfance » a la volonté de réunir parents, enfants et professionnels de la petite enfance. Pour provoquer la rencontre de ce trio, elle a créé une semaine particulière : la « Semaine Nationale de la Petite Enfance ». Son ambition, c'est de valoriser le travail des professionnels de la Petite enfance, d'éclairer les parents sur les enjeux fondamentaux des 1000 premiers jours et de favoriser l'éveil artistique et culturel de l'enfant.

En 2025, une 2ème édition serait proposée du 15 au 22 mars.

L'objectif est de consolider le réseau partenarial initié lors de la 1ère édition, de valoriser les professionnels de la petite enfance, de permettre aux structures de s'emparer des enjeux mis en lumière dans cette semaine particulière et de permettre aux parents et enfants de moins de 6 ans de profiter d'animations et d'activités sur le territoire.

Les partenaires institutionnels, le RPE, la PMI, le Centre Périnatal de Proximité, la Médiathèque, les Crèches municipale et hospitalière, la CPTS ont été sollicités et ont manifesté leur souhait d'y prendre part. La CAF et la MSA sont associées à la construction de la programmation. Les acteurs (associatifs et privés) du territoire ont également exprimé leur souhait de participer. Les écoles et les centres de loisirs ont été inclus dans la démarche.

Les actions débuteraient le samedi 15 mars et se clôtureraient le samedi 22 mars.

Le programme prévoit des activités en semaine, des ateliers en soirée, un temps fort le mercredi matin avec une balade animée, une conférence tout public et un temps fort sur toute une journée de samedi.

Monsieur le Président demande aux membres du Bureau de valider l'engagement de cette démarche, de prévoir les crédits nécessaires sur le budget 2025 et de l'autoriser à solliciter la participation financière des institutions partenaires (CAF, MSA) à hauteur du montant le plus élevé possible.

**LE BUREAU**

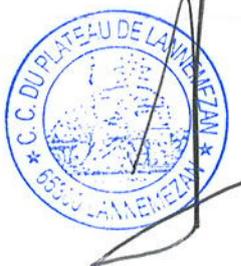
**Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées.**

Accusé de réception en préfecture  
065-200070787-20241105-2024-175B-DE  
Date de télétransmission : 15/11/2024  
Date de réception préfecture : 15/11/2024

**DECIDE**

- De valider l'organisation par la CCPL de la semaine petite enfance sur 2025, en relation avec le réseau des partenaires évoqué par Monsieur le Président,
- De prévoir les crédits nécessaires au budget primitif 2025 et d'autoriser Monsieur le Président à signer des devis relatifs à l'organisation de cet évènement dans la limite d'un budget total de 6 000 €,
- D'autoriser Monsieur le Président à demander des aides financières auprès des partenaires (CAF et MSA), à hauteur du montant le plus élevé possible.

Le Président  
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance  
Alain PIASER



Publiée le 15 NOV. 2024

Monsieur le Président,  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture  
065-200070787-20241105-2024-175B-DE  
Date de télétransmission : 15/11/2024  
Date de réception préfecture : 15/11/2024